

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 447

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191280

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Rayonnement International - Versement d'une subvention à l'association Fonds Arménien de France - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 447

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191280

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Rayonnement International - Versement d'une subvention à l'association Fonds Arménien de France - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Fonds Arménien de France est une association loi 1901 créée en 1993 pour apporter des aides financières et un soutien à la nouvelle République d'Arménie confrontée à une grave crise économique. D'un intérêt humanitaire et de solidarité internationale, le Fonds Arménien vise à donner à l'Arménie les moyens de son propre développement.

Parmi ses nombreux projets, le Fonds Arménien de France soutient le développement du centre de la Francophonie Paul Éluard de Stepanakert.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le Centre de la Francophonie baptisé "Maison Paul Éluard" existe depuis 2015. Cette institution enseigne le français à de jeunes professionnels dans l'optique de renforcer les compétences métier par l'acquisition de savoir-faire français. Jeunes diplomates, médecins, agriculteurs : plusieurs promotions se sont déjà enrichies à travers l'apprentissage du français et de fructueux échanges d'affaires.

Cette institution a pour ambition de contribuer au développement économique local en formant les jeunes au contact des meilleurs professionnels de leurs secteurs, en les ouvrant aux larges espaces de la francophonie, et en participant ainsi à un système éducatif d'inspiration française.

□ **Contenu :**

Il est donc proposé d'attribuer la subvention suivante :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Fonds Arménien de France	Soutien au Centre de la Francophonie "Paul Éluard"	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 10 000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	10 000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention à l'association Fonds Arménien de France pour un montant total de 10 000,00 €

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Exercice 2019 - Chapitre 65 Article 6574
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Denis CHAMBE